

Signalisation routière : la parole aux usagers

La signalisation routière est destinée à guider l'utilisateur en mouvement.

Elle doit répondre à des critères précis tels que la lisibilité, la cohérence, l'uniformité, la visibilité, ...

la signalisation routière doit avant tout être adaptée et crédible pour être respectée.

Si vous avez rencontré un problème de signalisation routière dans le département de l'Yonne, vous pouvez en faire part à l'aide de ce formulaire à la Commission Consultative des Usagers pour la Signalisation Routière (CCUSR).

Nom / Prénom:	<input type="text"/>
Courriel (e-mail)	<input type="text"/>
Adresse postale :	<input type="text"/>
Voie concernée :	<input type="checkbox"/> Autoroute <input type="checkbox"/> RN Route Nationale <input type="checkbox"/> RD Route Départementale <input type="checkbox"/> VC Voie Communale
Commune	<input type="text"/>
Dénomination de la voie : (ex : RN999, rue Martin...)	<input type="text"/>
Type du problème :	<input type="checkbox"/> Limitation de vitesse <input type="checkbox"/> Radar <input type="checkbox"/> Priorité <input type="checkbox"/> Entretien <input type="checkbox"/> Signalisation de direction <input type="checkbox"/> Aménagement <input type="checkbox"/> Panneau manquant ou inadapté <input type="checkbox"/> Autres
Localisation précise et description du problème :	<input type="text"/>

Pour en savoir plus sur les règles qui régissent la signalisation routière, découvrez sur le site de la Sécurité Routière : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/>

- les panneaux de signalisation routière
- les réponses aux questions les plus fréquemment posées sur la route
- la réglementation relative à la signalisation routière

Description du problème :
(suite)